

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014**

Date de convocation : 7 juillet 2014

Le 15 juillet 2014, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

Etaient présents : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Claude LEGUILLON, Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Médy COTTET, Nathalie HUBERT

Etaient absents excusés : Marie SALLÉ a donné pouvoir à Christine CHAUVEAU, Alain PHILIPPE, Karen TONNELIER

Était (ent) absent (s) : /

Secrétaire de séance : Christine CHAUVEAU

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2014 a été adopté à l'unanimité des présents, après modifications apportées

41/2014

AGRANDISSEMENT AVEC MISE AUX NORMES DE LA CUISINE DE L'ÉCOLE : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 13 janvier 2014 le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés avec les entreprises pour les travaux d'agrandissement de la cuisine de l'école publique Nicolas Condorcet avec la remise aux normes de l'existant, réalisé en 1991.

Il ajoute que des travaux complémentaires pour le lot 8 (électricité) sont nécessaires, à savoir : la fourniture et la pose de luminaires encastrés.

Ces travaux s'élèvent à 1 609,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour 1 abstention), décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise ATEBI.

42/2014

AMÉNAGEMENT D'UNE HABITATION EN CABINET DE SOINS ET LOGEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEVIS

M. le Maire rappelle que, par délibération du 24 février 2014, le conseil municipal a autorisé la signature des devis relatifs aux travaux d'aménagement de l'habitation, sis 13 rue de l'Aubance, en cabinet de soins et en logement.

Il précise que des travaux complémentaires sont nécessaires, à savoir :

- entreprise. CHIRON (lot cloisons sèches), pour l'isolation au niveau de l'escalier, pour un montant de 1 510,80 € HT, dont moins-value (pose d'une trappe : 180,00 € HT) ;
- pour la fourniture et la pose de faïence : estimation de 1 000,00 € HT maxi. Le devis reste à être finalisé.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les devis correspondants avec l'entreprise CHIRON et l'entreprise qui réalisera les travaux de pose de faïence.

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A UN PARTICULIER (ULTIMATE)

M. le Maire rappelle la demande d'aide financière exceptionnelle de M. Guillaume DELALLE pour la participation de son fils Marco au championnat d'Europe d'Ultimate avec l'équipe de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- De verser une aide financière de 150,00 € à M. DELALLE.

DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21312 / 37 : groupe scolaire N. Condorcet		12 100,00 €		
D 2138 / 82 : aménagement logt / cabinet soins		2 450,00 €		
R 1641 : emprunt en euros				14 550,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	/	14 550,00 €	/	14 550,00 €
FONCTIONNEMENT				
D 7391172 / ADM : dégrèv. taxe habita° logts vacants		156,00 €		
D 673 / ADM : titres annulés (exerc. antérieurs)		38,00 €		
D 022 / ADM : dépenses imprévues	194,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	194,00 €	194,00 €	/	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour 1 abstention),

↪ approuve les transferts de crédits ci-dessus.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

M. le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de recomposer la commission d'attribution des logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de désigner, par vote à mains levées, les conseillers qui siégeront au sein de cette commission :
 - M. Michel COLAS
 - M. Michel ROBERT
 - M. Christophe GOURICHON
 - Mme Claude LEGUILLON
 - Mme Christine CHAUVEAU
 - Mme Nathalie HUBERT

DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES ELUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2014, il a été fixé à 4 (quatre) le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. (outre le Président) et il a été procédé à l'élection de ces membres.

Il propose de porter à 5 (cinq) le nombre de ces membres élus, ce qui porterait au même nombre les membres nommés.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S (outre le Président) :

- 5 membres élus par le conseil municipal
- 5 membres nommés par le Maire

Puis, après un vote à mains levées, sont élus :

- Mme Marie-Jo PERTUE (13 voix)
- Mme Christine CHAUVEAU (13 voix)
- Mme Karen TONNELIER (13 voix)
- M. Alain PHILIPPE (13 voix)
- Mme. Nathalie HUBERT (13 voix)

A SOULAINÈS SUR AUBANCE, le 17 juillet 2014

Le Maire,

Michel COLAS



